

## L'OISEAU-MOUCHE

Journal littéraire et historique, publié tous les quinze jours (les vacances exceptées.)

Prix de l'abonnement : 50 cents par année, pour le Canada et les Etats-Unis. On accepte en paiement les timbres-poste de ces deux pays.

Aux AGENTS : Conditions spéciales très avantageuses.

Pour l'UNION POSTALE, le prix de l'abonnement est de 3 fr. 50 cent.

Pour tout ce qui a rapport à l'administration et à la rédaction, s'adresser à

ARTHUR LÉVESQUE  
Gérant de L'OISEAU-MOUCHE,  
Séminaire de Chicoutimi,  
Chicoutimi, P. Q.

Imprimé aux ateliers typographiques de M. J.-D. GUAY, à Chicoutimi.

Chicoutimi, 6 février 1897

## MONSEIGNEUR TRÉGARO

La France vient de perdre un grand évêque dans la personne de Mgr François-Marie Trégaro. Dans un temps où la bonne foi et la sainteté ne suffisent pas dans ceux qui sont préposés à l'Eglise de Dieu, il se distingua parmi les évêques militants. "Le trait principal de son caractère, dit M. Auguste Roussel, de la *Vérité* de Paris, fut d'opposer une énergie vraiment indomptable à toutes les entreprises de l'impunité gouvernementale contre les droits de l'Eglise et des catholiques." *L'Univers*, de son côté, écrit : "Il occupa pendant quinze ans, comme un poste de combat, le siège épiscopal de Séez."

Dans l'été de 1892, j'ai eu l'honneur de connaître Mgr Trégaro à Saint-Pair sur la Mer, en Normandie, où l'état de sa santé l'avait forcé de venir prendre les bains de mer. Il était alors en voie de rétablissement, et le dimanche il put assister à la grand'messe. M. le curé Gombert, au cours de son instruction, fit une allusion délicate à la fermeté de l'illustre prélat. De fait, déjà à cette époque il avait été condamné quatre fois dans l'accomplissement de son devoir.

Dès le début de sa carrière épiscopale, Mgr Trégaro protesta contre les lois scolaires de 1882, et organisa des souscriptions en faveur des *écoles libres et catholiques*. En 1885, dans une circulaire au clergé, il stigmatisa la loi des écoles neutres de l'épithète infamante de *scélérate*. Il fut déferé au Conseil d'Etat, et l'on prononça contre lui la déclaration d'abus. L'intrépide évêque écrivit au ministre des Cultes une lettre dont voici la fin : "Si j'ai qualifié la loi du 28 mars 1882, sur l'enseignement primaire, de loi scélérate, c'est que je la considère, en mon âme et conscience, comme mortelle-

ment désastreuse pour l'Eglise et pour mon pays. Comme évêque et comme Français, j'ai le droit de la maudire."

La question des écoles neutres était la question vitale en France il y a une quinzaine d'années ; le Canada en est rendu à ce tournant de la politique maçonnique. Car, qui ne voit que la tactique des ennemis de l'Eglise est partout la même, s'attaquer d'abord à l'âme de l'enfant. Pour pallier l'œuvre diabolique, on trouve des prétextes spécieux qu'on varie suivant les circonstances. Et, quand n'en trouve-t-on pas ? Une ligne de conduite est vite adoptée quand il ne reste plus que les raisons à trouver. Tant pis pour ceux qui ne veulent pas les comprendre, ce sont des arriérés ; ils ne sont pas de leur siècle, et le progrès ne doit pas s'arrêter pour eux.

En France les écoles neutres furent votées par les deux Chambres ; le terrain avait été préparé de longue main par les écoles gratuites et obligatoires, et les persécutions contre les congrégations enseignantes. Ici, nous sommes en pleine crise scolaire. Quelle en sera l'issue ? Elle ne peut être douteuse. Tous les évêques du Dominion sont unis sur le terrain de la doctrine et de la lutte ; nos populations, que les erreurs modernes commençaient à pénétrer, sont fortement attachées à la pratique de leurs devoirs religieux, et elles s'aperçoivent à temps qu'elles ne peuvent suivre des chefs qui les conduisent à l'apostasie religieuse et nationale ; elles resteront fidèles au drapeau de leurs évêques. Les cris et les menaces qu'on fait entendre en certains quartiers ne doivent pas nous effrayer : on n'arrête pas un mouvement sans qu'il se produise des chocs et des soubresauts.

Depuis cinq à six ans sévissait en France la plaie des écoles sans Dieu ; le gouvernement jugea le temps arrivé de proposer la loi militaire, loi inique s'il en fut. Elle envoie à la caserne les séminaristes et les prêtres, sac au dos, fusil sur l'épaule. Conçoit-on pareil sacrilège ? Les ministres du Seigneur devenus soldats de César ! Des mains qui offrent la victime pure chargées de verser le sang humain ! Mais les ministres d'un pouvoir temporel qui prétendent que tous les Français doivent payer l'impôt du sang, iront-ils, eux, en simples auxiliaires, exposer leur vie comme ceux qui se font tuer

sans gloire ? Certes, non ; ils ont trop le sentiment de leur dignité ; au jour des combats, ils distribueront les rôles et dirigeront les opérations du fond de leur cabinet, car, chacun doit servir son pays dans le poste où la Providence l'a placé. Et vous croyez que le prêtre n'est pas à son poste au pied des autels, au chevet des malades, lorsqu'il consacre tous ses moments au salut des âmes, après avoir sacrifié pour cette noble mission biens, plaisirs, famille, et tout ce que le monde promet ? Ah ! vous le savez bien, mais vous voulez faire pénétrer les mœurs des camps dans le sanctuaire pour le dépeupler, vous voulez affadir le sel de la terre, mettre la lumière du monde sous le boisseau et l'étouffer. Mais apprenez que Dieu n'a pas besoin des hommes pour arriver à ses fins, qu'il peut des pierres du chemin susciter des fils à Abraham, qu'il aura toujours ses élus, et que si la source des vocations est tarie dans une nation prévaricatrice, elle ira, par des détours secrets et connus de lui seul, sourdre chez les peuples aujourd'hui peut-être plongés dans la stérilité du schisme.

La force souvent prime le droit, et les nouveaux soldats durent endosser la capote et le képi, et se livrer au maniment des armes. Vers cette époque fut condamné par le gouvernement le catéchisme que publièrent Mgr Trégaro et plusieurs de ses collègues. De même que des yeux malades sont offusqués par les rayons du soleil, ainsi les ministres français ne peuvent supporter l'éclat de la vérité ; ils recherchent les ténèbres de l'erreur. Aussi, étaient-ils bien coupables ces évêques qui venaient jeter la lumière sur les véritables rapports des deux pouvoirs spirituel et temporel, enseigner que l'Etat est soumis à l'Eglise et doit l'aider dans l'accomplissement de ses sublimes destinées.

Retournons à Saint-Pair. M. le curé devait faire visite à Mgr Trégaro. Il m'offrit de l'accompagner ; j'acceptai avec empressement. La personne de Mgr Trégaro m'a rappelé notre premier évêque, le regretté Mgr D. Racine. Même allure animée, même parole sympathique, même physionomie ouverte et expressive ; on reconnaît le Breton au cœur franc, aux convictions ardentes. L'évêque de Séez nous parla volontiers des affaires de France ; il n'a aucune confiance dans les hommes qui la gouver-